

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2014**

ARRONDISSEMENT

TOUL

CANTON

TOUL Sud

L'an deux mille quatorze, le six juin à 20h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 15
De votants 15
De présents 14

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDON – Florence COX - Béatrice GEORGE - Maud GERONIMUS –
Pascale NAVET ;

Mrs Daniel BORACE - Christian DROUOT - Michel DROUOT - Serge FOULON - Arnaud
GOIN - Maurice KOENIG - Ghislain PAYMAL – Patrick POTTS – Jean-Jacques ZILLIOX.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le 12 juin 2014

La convocation du conseil avait
été faite le 27 mai 2014.

La présente délibération a été
transmise à la Sous-préfecture de
Toul le 12 mai 2014

Le Maire,

Patrick POTTS

Absents excusés :

KOENIG Amélie donne procuration à Patrick POTTS

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un
secrétaire dans le sein du conseil

Céline BAUDON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle
a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 16 mai 2014 est adopté.

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE ET REFECTION DU N°1-VI-2014
MONUMENT AUX MORTS**

Sur proposition de la commission travaux, monsieur Arnaud GOIN, 1^{er} adjoint, expose le
projet de l'aménagement de la place de l'église et de rénovation du monument aux morts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- *Accepte* à la majorité absolue (abstention : Christian DROUOT, contre : Michel DROUOT)
le projet présenté.

**CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LES TRAVAUX N°2-VI-2014
D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE**

Sur proposition de la commission travaux, monsieur le Maire explique que pour
l'aménagement de la place de l'église, il serait utile de s'attacher les services d'un bureau
d'études pour établir :

- un descriptif de travaux accompagné d'un bordereau des prix unitaires,
- un quantitatif,
- un plan d'aménagement avec nivellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- *décide* à l'unanimité (abstentions : Christian DROUOT, Michel DROUOT) de confier à la
société EGIS France de LAXOU l'étude pour l'aménagement de la place de l'église pour un
montant de 2 500,00 € HT soit 3 000,00 € TTC.

- *donne* tout pouvoir à monsieur le maire pour passer commande.

**DELEGATION DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE AU SIS N°3-VI-2014
MARON/SEXÉY**

- Vu la réforme des rythmes scolaires mise en place par l'Etat,
- Considérant que cette réforme incombe aux communes pour chaque école de leur territoire,
- Considérant l'existence d'un Syndicat Intercommunal Scolaire entre les communes de Maron et Sexey-aux-Forges,

Monsieur le maire propose de transférer la compétence périscolaire et notamment l'organisation des Temps d'Activités Périscolaire (TAP) au SIS Maron/Sexey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ *Accepte à l'unanimité cette proposition.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS